

EDITO

Au lendemain du premier tour des municipales, nous avons dû faire face à une situation inédite en France, un confinement général de la population ordonné par le Président de la République, en raison d'un développement non contrôlé d'une maladie inconnue venue d'Asie.

Cette décision a entrainé la mise à l'arrêt de tout un pays pour tenter de lutter contre un ennemi invisible, le COVID19, virus qui a été au centre de nos vies pendant les 3 derniers mois, bouleversant nos habitudes, restreignant nos libertés, interdisant nos déplacements, mobilisant le corps médical à un niveau jamais atteint.

Cette période fut difficile pour de nombreux français, à des degrés divers. Il a fallu tout d'abord accepter l'interdiction de sortir de chez soi sauf pour motifs limités, parce que ça n'arrive pas qu'aux autres et qu'on est pas intouchable ; nous avons du renoncer à visiter nos familles, et notamment nos aînés, seuls dans des EHPAD parfois très exposés au virus ; nous avons pu nous-mêmes être infectés avec des symptômes plus ou moins graves selon les individus, et avons parfois dû subir la perte d'un proche emporté par cette maladie ; de nombreuses entreprises et commerces privés de toute activité et

donc de chiffre d'affaire ont été mises à mal et certaines ne s'en relèveront sans doute pas ; les salariés placés en chômage partiel ont dû continuer à honorer leurs charges mais avec des revenus moindres ; nos enfants ont dû poursuivre les cours à la maison, dans des conditions pas toujours satisfaisantes et laissant craindre des lacunes dans leur apprentissage qu'il faudra réussir à rattraper...

Le 11 mai, nous avons accueilli avec soulagement le début du déconfinement et les annonces du Gouvernement, plutôt rassurantes quant à l'évolution de l'épidémie.

Cependant, tout n'est pas encore fini et la situation reste très fragile. Le retour à la normale est bien sûr souhaitable mais malheureusement pas pour tout de suite. Il faut rester prudent et conserver au maximum les bonnes pratiques acquises pendant cette période si particulière qui nous aura permis de nous interroger sur nos vraies priorités.

Continuez à prendre soin de vous et de vos proches.

Le Maire, Jean-Christophe PATON

ELECTIONS MUNICIPALES

Le 15 mars, vous avez élu dès le premier tour l'ensemble des 11 conseillers appelés à siéger au Conseil municipal de Dieppe pour les 6 ans à venir.

Malgré le contexte sanitaire anxiogène, à la veille du confinement, vous avez été 66.90% des électeurs à vous rendre aux urnes, soit 97 dieppois et dieppoises sur les 145 inscrits.

Le résultat de vos votes est le suivant (14 candidats se présentaient, 11 furent élus et 3 non élus) :

Candidats élus	Nb de voix	% des exprimés
VEBER James	78	82,11%
MUTELET Pierre	77	81,05%
AGAUGUE Marc	75	78,95%
MARTIN Léa	72	75,79%
PREVOT Jean-Michel	72	75,79%
MACEL Alain	71	74,74%
VAUTRIN JECKEL Louisette	69	72,63%
LEGRAND Coralie	67	70,53%
PATON Jean-Christophe	63	66,32%
GERAUX Thierry	61	64,21%
TOUSSAINT Patrick	61	64,21%

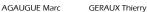














LEGRAND Coralie



MUTFLET Pierre





MACEL Alain

PREVOT J.Michel



MARTIN Léa

TOUSSAINT Patrick



VFBFR James

MUNICIPALES - Suite

Pour cause de confinement, l'installation du conseil n'a pas pu avoir lieu le 21 mars comme cela était prévu et à l'instar des 30 000 communes dont l'intégralité du conseil avait été renouvelé dès le premier tour, nous avons dû attendre le feu vert du Gouvernement (décret du 14.05.2020) pour procéder à l'installation du nouveau conseil, ainsi qu'à l'élection du maire et des adjoints.

Le 23 mai, dans le respect des consignes sanitaires pour les élus comme pour le public (gel hydro-alcoolique, masques, distanciation entre chaque personne), le nouveau conseil a été installé et il a procédé à l'élection du Maire.



Seul candidat, **Jean-Christophe PATON**, maire sortant (élu en janvier suite au décès de Michel CHALONS, et précédemment 1^{er} adjoint), a été reconduit dans ses fonctions par 9 voix sur 11 (+1 vote blanc et 1 bulletin nul).

Le Maire a ensuite proposé de fixer à 2 le nombre d'adjoints, ce qui a été validé par le conseil, avant de passer à leur élection :

- 1^{er} adjoint : seule candidate, Louisette JECKEL a été élue par 10 voix sur 11 (+ 1 vote nul)
- 2^{ème} adjoint: seul candidat, Alain MACEL a été élu par 6 voix sur 11 (+ 2 voix pour P.TOUSSAINT, 2 voix pour J.VEBER et 1 vote blanc).

Les maires et adjoints perçoivent des indemnités liées à l'exercice de leurs fonctions selon un barème lié à la taille de la commune, et réévalué par une loi de décembre 2019.

Depuis 2015, la loi prévoit que le maire perçoit automatiquement une indemnité au taux maximum, sauf s'il demande lui-même au conseil de percevoir un montant différent ; par contre, l'indemnité des adjoints reste comme auparavant déterminée par le conseil.

Au moment de voter les indemnités de fonction, le Maire a demandé au conseil de ne lui attribuer qu'une indemnité correspondant à 70% de ce qu'il devait percevoir, soit environ 600€ net. La première adjointe a souhaité limiter son indemnité à 100€ net et le second adjoint a souhaité ne percevoir aucune indemnité, alors qu'il était proposé de leur attribuer chacun une indemnité représentant 60% du barème soit 200€ net. L'indemnité du Maire fut validée à l'unanimité, et celles des adjoints fut validée par 10 votes pour et 1 contre.

Les dépenses liées aux indemnités sont donc en baisse de 30%, et il faut noter que la commune bénéficie par ailleurs d'un doublement de la dotation versée par l'Etat pour compenser la charge que peut représenter la revalorisation du barème pour les budgets des petites communes.

Ensuite, le conseil a procédé aux élections et désignations de ses représentants dans les organismes extérieurs :

- Codecom du Pays d'Etain : J.Christophe PATON Suppléant : Louisette JECKEL.
- Syndicat des eaux Dieppe Damloup: Alain MACEL, Léa MAR-TIN, Coralie LEGRAND, Thierry GERAUX.
- Syndicat d'électrification: J.Christophe PATON, Alain MACEL
 Suppléants: Patrick TOUSSAINT, Marc AGAUGUE.

INFOS PRATIQUES

CONTACTER VOS ELUS

J.Christophe PATON
 par téléphone au 06.46.14.11.39
 par mail : jc.paton@dieppe-sous-douaumont.fr

Louisette JECKEL
 par téléphone au 03.29.83.50.92
 par mail: l.jeckel@dieppe-sous-douaumont.fr

Alain MACEL par téléphone au 03.29.88.34.44 par mail : a.macel@dieppe-sous-douaumont.fr

SECRETARIAT DE MAIRIE

Depuis le 1^{er} mars, un nouvelle secrétaire de mairie vous accueille : Marie-Françoise SIDOT remplace Corinne SYRACUSE. Mme SIDOT est également secrétaire de mairie à Buzy.

ATTENTION: à compter du 01.07.2020, le secrétariat de mairie sera ouvert le mercredi de 15h30 à 18h00 (mais plus le lundi). Les horaires du samedi restent inchangés (10h-12h).

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes-rendus des délibérations du conseil étaient publiés dans chaque Diepp'infos afin de vous permettre d'en prendre connaissance. Pour diverses raisons, elles n'ont pas été publiées depuis fin 2017.

Faire un Diepp'infos qui ne comprendrait que les délibérations prises en 2018, 2019 et début 2020 serait d'un intérêt limité, aussi nous vous invitons à consulter le site internet de la commune sur lequel tous les comptes-rendus figurent.

A l'avenir, nous publierons à nouveau les comptes-rendus dans Diepp'infos.

QUELQUES RAPPELS

Les poubelles et sacs jaunes sont à sortir uniquement la veille de la collecte à partir de 18h00.

Les tondeuses, tronçonneuses et autres engins sonores s'utilisent du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 20 h, les samedis de 9h à 12h et 14h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. **Pensez à vos voisins.**

COMMUNE DE DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT

E.Mail: mairie@dieppe-sous-douaumont.fr Site internet: www.dieppe-sous-douaumont.fr

Horaires d'ouverture au public : Mercredi de 15h30 à 18h00 et samedi de 10h00 à 12h00



Directeur de publication : J.Christophe PATON

Textes et rédaction : J.Christophe PATON Louisette JECKEL Alain MACEL

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique